



Separated Children in Europe Programme

**Contribution du groupe de travail
“Mineurs étrangers isolés”
pour la lettre biannuelle n°31 (juil 2008-mars 2009)
du programme européen SCEP**

Pays :

FRANCE

Organisme contributeur

Défense des enfants international (DEI-France) comme coordinateur du groupe de travail français pour le SCEP, associé avec : Association Nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), France Terre d'Asile (FTDA), Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), Enfants du monde – Droits de l'homme (EMDH) et Hors La Rue.

1a) Dernières statistiques sur l'arrivée de mineurs séparés cherchant asile dans le pays (E estimé, A réellement constaté):

Les statistiques officielles (Police aux frontières PAF, Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides OFPRA, cour nationale du droit d'asile CNDA) de l'année 2008 complète ne seront disponibles que vers mai ou juin 2009.

Les chiffres cités ici concernent :

- les six premiers mois de 2008 (chiffres officiels de l'Etat, OFPRA)
- pour l'année 2008 entière, les chiffres sont ceux des associations de terrain avec qui nous travaillons, donc nécessairement parcellaires.

On peut cependant déjà dire sans trop de risque de se tromper que la tendance d'un fort accroissement du nombre de MIE arrivant aux frontières annoncée en juillet 2008 s'est poursuivie tout au long de l'année.

-

VOIR TABLEAU EN FIN DE DOCUMENT

1b) Dernières statistiques sur les enfants victimes de trafic vers le pays

Nous n'avons aucun chiffre et nous nous proposons dans le groupe de travail de nous rapprocher d'associations investies dans la lutte contre la prostitution enfantine pour mieux appréhender ces phénomènes.

2) Comité des droits de l'enfant des Nations Unies

Le Comité, dans la liste des questions complémentaires au gouvernement français (cf <http://www.dei-france.org/rapports/2008/CRC-C-FRA-Q-4.pdf>) en vue de son audition le 26 mai prochain, a demandé :

- Des renseignements complémentaires sur les mesures prises pour faire suite aux observations finales du Comité d'octobre 2007 sur l'application des deux protocoles facultatifs à la Convention (vente et prostitution d'enfants, et implication d'enfants dans les conflits armés) qui concernaient très directement pour certaines les mineurs étrangers isolés.

- des données statistiques à jour suite au rapport sur l'application du protocole facultatif vente et prostitution des enfants sur le nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle (prostitution, pornographie et traite) en précisant combien d'entre eux ont eu accès à des services de réadaptation et de réinsertion sociale.

-Il a indiqué qu'il souhaitait aborder le 26 mai la question des mesures prises par l'Etat partie pour protéger les enfants victimes de discrimination, notamment des enfants demandeurs d'asile.

3) Evolutions dans la législation, dans les politiques et dans la pratique en général

Un nouveau ministre de l'immigration a été nommé en janvier 2009. Il vient d'annoncer la création d'un groupe de travail sur les mineurs étrangers isolés : les principales problématiques ont été posées; le groupe doit rendre des propositions en juillet 2009.

4) Enfermement

RAS de nouveau/ lettre n°30

5) Détermination de l'âge

RAS / lettre n°30

6) Tutelle/ représentation légale

L'indemnité des administrateurs ad hoc (AAH) a été sensiblement réévaluée, même si son niveau reste très bas: de 100 à 150 € pour la zone d'attente et de 50 à 150 € pour les demandes d'asile sur le territoire

Cf "Arrêté du 2 septembre 2008 relatif aux frais de justice criminelle en matière de médecine légale, de traduction, d'interprétariat et d'administration ad hoc »

7) Accueil

En novembre 2008, il a été rapporté aux alentours de Calais des opérations de traque sélective de ressortissants afghans avec de grands moyens de la police en vue de leur éloignement collectif vers leur pays par charter; certains parmi eux se déclaraient mineurs. Devant les protestations et la médiatisation par les différentes associations, le gouvernement a finalement renoncé.

A noter aussi : la mise à l'abri et l'accueil des mineurs isolés étrangers est devenue très tendue cet hiver, notamment sur des territoires comme Paris. Malgré les efforts des associations et des services de protection de l'enfance, certains ont dormi dehors même en plein hiver.

8) Disparitions d'enfants

A signaler: une étude est en cours chez Terre des hommes Suisse sur les disparitions de MIE en Belgique, France, Suisse, Espagne. Contacts : Bernard Boëton, Sofia Hedjam.

9) Application de la directive Dublin II

RAS

10) Procédures et identification

L'extension de l'aide juridictionnelle pour les mineurs désireux d'exercer un recours devant la cour nationale du droit d'asile est entrée en vigueur au 1er décembre 2008. Mais les avocats spécialisés dans le droit d'asile refusent d'assurer cette aide juridictionnelle car ils la jugent trop mal payée.

11) Recherche de la famille et réunification

Les délais et freins à la réunification familiale vers la France continuent de faire des victimes : encore récemment, une jeune congolaise de 12 ans, dont le père vit en France et qui avait quitté le Congo après le décès de sa mère, a été retenue pendant 4 jours en zone d'attente à l'aéroport d'Orly parce qu'elle était arrivée "sans papiers d'admission en bonne et due forme", selon la police. Selon le Réseau Education Sans Frontière, les deux demandes de visa faites par le père pour que sa fille le rejoigne en France avaient été rejetées ...

12) Retour

Le projet de nouvel accord bilatéral franco-roumain annoncé dans la précédente newsletter n'a toujours pas été présenté au vote du Parlement. Certains parlementaires, y compris dans la majorité gouvernementale, rejoignent les associations pour dire qu'il n'est pas bon. Mais les parlementaires ne peuvent lui apporter aucun amendement ...

13) Trafic

Un phénomène de prostitution de jeunes voire très jeunes roumains est observé depuis l'été 2008 aux abords d'une grande gare parisienne. Pour le moment il est difficile d'établir clairement s'il s'agit d'un réseau de trafic ou d'une organisation propre à ces jeunes.

Dans une circulaire du 5 février 2009, le nouveau ministre de l'immigration précise les conditions d'application d'un article du code d'entrée et du séjour des étrangers et demandeurs d'asile (CESEDA) qui prévoit d'accorder un titre de séjour aux étrangers victimes de traite ou de proxénétisme qui coopèrent avec les autorités judiciaires (dénonciation des auteurs de traite ou de proxénétisme). En particulier, les mineurs de plus de 16 ans qui souhaitent exercer une activité salariée, seuls à être tenus de posséder un titre de séjour avant 18 ans, pourront obtenir un titre de séjour dans les conditions prévues par la circulaire. En outre, les étrangers qui coopèrent avec les autorités judiciaires dans les conditions prévues par la circulaire pendant leur minorité, pourront bénéficier d'un titre de séjour à l'âge de 18 ans.

Cette circulaire étant très récente, il n'est pas possible d'en juger les effets. Toutefois, des interrogations existent concernant la protection des mineurs qui dénonceraient les trafiquant tout comme celle de leur famille restée dans le pays d'origine.

Cf CIRCULAIRE N° IMIM0900054C :

http://www.france-terre-asile.org/images/stories/pdf/circulaire_besson_04_02_09.pdf

14) Participation des enfants et des jeunes

15 Divers

16 Evénements

France Terre d'Asile organise actuellement, à l'occasion du 20ème anniversaire de la Convention des droits de l'enfant, un colloque autour du thème des mineurs isolés demandeurs d'asile.

17) Publications

Plusieurs rapports alternatifs ont été remis au Comité des droits de l'enfant en vue de l'audition de la France le 26 mai 2009. Certains traitent tout particulièrement du sort des mineurs étrangers isolés, notamment celui de DEI-France et de ses partenaires et celui de France Terre d'Asile :

http://www.dei-france.org/rapports/2008/index_rapport2008.html

18) Nouveaux sites

RAS

Janvier à juin 2008	Année 2008 entière (parcellaire.)	Ventilation par âge	Males	Females	Main countries of origin	Source for statistics
Mineurs étrangers isolés sur le territoire						
253 demandes d'asile sur le territoire ¹ en augmentation /2007		7 (moins de 13 ans) 11 (13 - 15 ans) 226 (16_18 ans) 9 d'âge inconnu	61%	39%	RDC Angola Congo Sri Lanka Guinée Conakry Afghanistan	OFPRA ²
	686 accueillis 475 mis à l'abri 53 confiés à l'aide sociale à l'enfance par la seule association France Terre d'Asile					France Terre d'Asile
Mineurs étrangers isolés se présentant aux frontières						
	226 ³ répertoriés dont 134 seulement ont pu bénéficier d'une assistance de l'Anafé				Sur les 134 assistés: Palestine (16) Inde (15) Sri Lanka (10) Congo (9) Guinée (7) Nigéria (6) Liban (6) Chine (6) Côte d'Ivoire (5) Somalie (4) Congo RDC (4) Bhoutan (4) Etc.	Anafé

¹ Sur ces 253 demandes, il y a eu 56 accords (22%) de l'OFPRA (en diminution /2007). 89 recours ont été exercés en Cour Nationale du Droit d'asile qui a annulé dans 41 cas (46,4%) le refus de l'OFPRA (et donc accordé un droit d'asile ou une protection subsidiaire).

² Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

³ ces données ne sont pas exhaustives. En effet, en raison de l'urgence qui prévaut en zone d'attente, les bénévoles n'ont pas toujours le temps de créer ou de compléter les fiches relatives aux personnes rencontrées. En réalité, les interventions de l'Anafé sont dans les faits nettement plus nombreuses. Sur ces 226, 54 ont été refoulés et 171 ont été admis sur le territoire (120 par le juge de la détention, 22 au titre de l'asile, 15 par la police aux frontières, 5 par le juge des enfants, 3 par la cour d'appel, 3 par le tribunal administratif, 2 en garde à vue et 1 hospitalisé) 134 seulement ont pu bénéficier d'une aide de l'Anafé dont 94 demandeurs d'asile. Sur les 92 autres non assistés par l'Anafé, 47 étaient demandeurs d'asile)

Sur les 134 assistés, 59 n'avaient pas d'administrateurs ad hoc (refus de mission de la Croix Rouge)